

Anticiper la venue du Castor

Véritable ingénieur des écosystèmes alluviaux, le retour du castor en France suscite à la fois enthousiasme et inquiétude.

le cours d'eau
le peuplement boisé
la biodiversité

Contexte

Cette fiche technique destinée aux propriétaires et gestionnaires de cours d'eau fournit des conseils pour anticiper le retour du castor européen (*Castor fiber*). Après un déclin au XIXe siècle, le castor est en expansion en France grâce à sa protection légale, avec une population de plus de 15 000 individus. Non présent aujourd'hui en Champagne humide, il est cependant probable que son retour soit imminent. Bien qu'il offre de nombreux avantages, le castor peut aussi causer des désagréments, d'où l'importance de se préparer à son arrivée pour minimiser les impacts négatifs.

Agir sur :



Objectifs

- intégrer l'arrivée du castor dans la planification des aménagements sur les cours d'eau
- orienter l'installation du castor vers des zones favorables par un aménagement stratégique de la végétation
- garantir la réussite des opérations de restauration écologique des cours d'eau, en particulier les travaux de végétalisation
- augmenter l'acceptabilité sociale d'une espèce protégée par la limitation des dégâts qu'elle engendre

Sur quoi se basent nos propositions ?

- Compréhension du comportement alimentaire du castor et de l'organisation de sa zone de vie.
- Dynamique des espèces végétales des ripisylves.
- Retours d'expériences de travaux de génie végétale en zones riches en castor.

Pourquoi anticiper ?

- Un constat : le castor est une espèce ambivalente. Par les barrages et création d'embacles qu'elle provoque, elle peut être un allié dans la restauration écologique des cours d'eau. Cependant, elle est une grande consommatrice de ligneux et peut causer des inondations.
- En tant qu'espèce protégée, le castor a vocation à s'installer durablement sur le territoire. Viser une cohabitation harmonieuse est donc une nécessité.
- Les travaux de limitations des dégâts une fois le castor installé sont coûteux : prendre des mesures préventives est donc synonyme d'économie

Propositions d'actions à mettre en œuvre pour une arrivée sereine du castor

Quelques observations comportementales simples fournissant quelques pistes

La biologie du castor permet de tirer deux informations utiles :

- Il possède un régime alimentaire sélectif constitué majoritairement d'herbacées. Toutefois, durant la mauvaise saison, il priorise les petits bois de salicacées, famille botanique incluant les saules et les peupliers . **De fait, maintenir des petits salicacées, telle que des saules, et une strate basse fournie le long du cours d'eau permet de limiter les dégâts sur les autres essences de la ripisylves et sur les peupleraies situés plus loin.**
- Pour se protéger des prédateurs, il s'aventure peu au-delà des berges. Ainsi, les dégâts potentiels sont limités sur les ripisylves et les peupleraies très proches du cours d'eau. **Se définir une zone tampon assez large sans activité populicole ou agricole le long du cours d'eau devrait donc permettre de limiter presque totalement les dégâts.**

Gérer intelligemment la végétalisation

- La plantation ou la restauration de ripisylve est une opération longue et potentiellement risquée même sans la présence des castors. L'apparition de ceux-ci dans l'équation complique encore plus la situation : **il est donc primordiale d'agir tôt pour restaurer les ripisylves.**
- Les opérations de génie végétale de stabilisations des berges se basent très souvent sur l'utilisation de boutures ou de fascines de saules. Le stade bouture rend le saule plus apétent qu'en temps normal : **il faut donc les anticiper et les réaliser si possible avant le retour du castor.**
- **Possibilité d'orienter l'installation du castor vers des zones à moindre enjeu** une végétalisation hétérogène le long du cours d'eau.

Des retours d'expériences qui appuient nos propositions

- D'après le recensement des dégâts effectué par le "réseau Castor" de l'OFB, la distance maximale à laquelle des dégâts sur des arbres sont observés est d'une trentaine de mètres.
- Un retour d'expérience donné par la fédération de pêche des Vosges a mis en évidence des échecs répétés de plantations de boutures de saules sur des cours d'eau déjà colonisés par le castor. Ces derniers consommaient les boutures peu de temps après chacune des plantations, conduisant à un échec de la végétalisation du cours d'eau.

Avantages

- Taux élevé de réussites des actions préventives
- Facile à mettre en œuvre techniquement
- Possibilité de “guider” l’installation du castor vers des zones à moindre risque
- Permet d’atteindre un équilibre sur le long terme sur les plans économiques, sociaux et écologiques.
- Nombreux cobénéfices écologiques : créations d’habitats diversifiés, favorise l’acceptation d’une espèce patrimoniale des rivières françaises

Inconvénients

- Valeur de l’investissement initiale à réaliser
- Ne peut réduire à zéro les dégâts sur les cultures et les peupleraies
- Inefficace sur les inondations potentielles créées par le castor
- De plus, en inondant de nouveaux terrains, le castor étend sa zone de recherche alimentaire potentielle et donc causer des dégâts ou aucun aménagements n’a été prévu.
- Part aléatoire dans l’installation du castor

Pour aller plus loin

Sur la biologie du castor et ses interactions avec l’humain : *Où en est la colonisation*

du castor en France ?, Faune sauvage n°297, 4e trimestre de 2012

Sur la création et le maintien des ripisylves : Fiche “Création et amélioration de la ripisylve”, projet eau AgroParisTech 2024

Sur la gestion de la cohabitation avec le castor : Fiche “Gérer la cohabitation avec le castor”, projet eau AgroParisTech 2024

Vers qui s’orienter pour plus de conseils

Syndicat Mixte d’Aménagement du Bassin de la Voire - 52220 La Porte du Der

Tél. 03 25 27 08 87 - Mail. contratglobalvoire.52@orange.fr

Service Eau et Biodiversité de la DDTM de l’Aube, apte à rediriger vers les correspondants locaux du “réseau Castor” de l’OFB - 1 Boulevard Jules GUESDE. 10000 TROYES CEDEX. Tél : 03 25 49 80 10. Courriel : sd10@ofb.gouv.fr. Tél : 03 25 71 18